
BOURSES ETUDIANTES : UNE REVALORISATION EN 2013

Pour améliorer la situation sociale des étudiants, quatre mesures vont prendre effet dès cette rentrée. Tout d'abord, la **revalorisation de 15% (soit +700€ par an) des bourses des étudiants** issus des familles aux revenus les plus faibles. Ensuite, la **création de 55 000 bourses annuelles de 1000€** pour les boursiers échelon 0 ainsi que la création de **1000 allocations nouvelles comprises entre 4000 et 5500€** pour des jeunes en situations d'autonomie avérée (par exemple en cas de ruptures familiales). Enfin, la revalorisation de toutes les bourses étudiantes pour tenir compte de l'inflation.



Au total, **92 000 étudiants** bénéficieront de cette réforme. En 2014, un investissement de 200 millions d'euros viendra renforcer la lutte contre la précarité étudiante et l'accès à l'autonomie des jeunes.

En améliorant le dispositif de bourses étudiantes dans une période difficile, le gouvernement fait le choix de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

UNE NOUVELLE MESURE POUR LUTTER CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Le **contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG)** a été lancé par le gouvernement. Il permet de **faciliter l'installation des jeunes médecins généralistes dans les zones où l'offre médicale est insuffisante.**

Pendant deux ans, il offre à ses bénéficiaires un complément aux revenus tirés des activités de soins et un complément de rémunération versé pendant trois mois en cas d'arrêt maladie ou pendant toute la durée d'un congé de maternité. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent notamment à respecter les tarifs opposables et à participer à la permanence des soins ambulatoires.

LES SENATEURS CONTRE LE « FAIT MAISON »

Les groupes UMP, centristes et communistes du Sénat ont supprimé l'obligation de mettre la mention « fait maison » sur les cartes des menus. Réputés fins gourmets, le travail des lobbys aurait-il fini par payer sur certains sénateurs ?

Qu'ils ne s'inquiètent pas, je remettrai le couvert quand le texte reviendra en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.





UN BESOIN DE RÉGULER

permettre la régulation des loyers, la régulation écologique des constructions, la régulation des professions de l'immobilier et du logement.

En créant un mécanisme d'encadrement des loyers, ce projet de loi va permettre de lutter contre les loyers prohibitifs et de contenir la hausse générale.

Des mesures seront aussi prises pour limiter les justificatifs exigibles d'un locataire et créer un formulaire type pour le bail et l'état des lieux. Concernant les professions immobilières, les frais d'agence liés à la mise en location seront clarifiés tout comme la rémunération et l'activité des syndics. Enfin, il sera mis fin aux dérives des marchands de liste.

Ce projet de loi veut aussi protéger les propriétaires des risques d'impayés et d'encourager à la mise en location.



UNE LOGIQUE DE PROTECTION

protéger les propriétaires et les locataires contre les abus et les risques, favoriser une relation apaisée entre eux.

Il facilitera l'accès au logement et luttera contre les expulsions grâce à plusieurs dispositions.

Tout d'abord, la création de l'Agence de la garantie universelle, dispositif de garantie financière qui profitera à tous les propriétaires et locataires du parc privé. Ensuite, il interdira l'achat de biens immobiliers aux marchands de sommeil et contraindra les propriétaires indélicats à faire des travaux. Enfin, plusieurs mesures visent à améliorer les dispositifs relatifs au droit au logement opposable.



UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION

encourager la simplification des démarches et soutenir les expérimentations de nouvelles formes d'habitat.

Ce projet de loi souhaite enfin accompagner le développement d'alternatives au logement classique, comme l'habitat participatif, qui se verra doté de deux statuts juridiques possibles, et les diverses formes d'habitat léger, mobile et démontable.

La qualité du processus d'attribution des logements sociaux est un enjeu fondamental de la politique du logement. Ce système d'attribution, trop souvent perçu comme peu lisible et peu efficace, voire injuste, sera simplifié et rendu plus transparent afin de redonner confiance aux demandeurs.

→ Pour en savoir +

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/acces_logement_urbanisme_renové.asp

DES AVANCEES SUR LES RESIDENCES A TEMPS PARTAGE

Lors de l'examen du projet de loi sur le logement et l'urbanisme, j'ai demandé à **assouplir les règles de retrait d'un immeuble en jouissance à temps partagé**. Cette pratique qui consiste à acquérir un droit de séjour périodique dans une résidence immobilière touristique génère un contentieux important.

Aujourd'hui l'accroissement de situations délicates voire dramatiques s'amplifie. Nombre de sociétaires, empêchés par l'âge ou leur état de santé ou incapables de payer les charges correspondantes se sentent piégés. Adopté à l'unanimité, ma proposition permet désormais de faciliter ce droit de retrait, mais aussi de mieux contrôler et encadrer la gestion de ces sociétés.



MES PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Deux autres propositions que j'avais déposées ont été adoptées.

La première permet aux personnes dont l'état de santé justifie un changement de domicile de bénéficier d'un préavis d'un mois. La seconde offre cette même possibilité aux bénéficiaires du RSA.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans ces deux situations, il était indispensable de ne pas contraindre ces personnes à un préavis de trois mois qui aurait été source de nouvelles dépenses.

RESEAUX DE SOINS : MIEUX REMBOURSER LES FRAIS DE SANTE

Depuis plusieurs années, les mutuelles signent des conventions avec des professionnels de santé afin d'obtenir des tarifs moins élevés pour leurs adhérents. Elles constituent ce qu'on appelle ainsi des réseaux de soins.

En autorisant ces mutuelles à appliquer des remboursements bonifiés pour les adhérents se rendant chez des professionnels de santé conventionnés, le texte adopté avant l'été permettra de faire baisser le reste à charge pour les patients, trop souvent cause de renoncement aux soins.

Aujourd'hui, l'assurance maladie obligatoire ne rembourse en moyenne que 4 % des dépenses d'optique, 14% dans l'audioprothèse et 32% des soins dentaires. Il fallait donc permettre aux mutuelles de négocier les prix avec les professionnels de santé afin de proposer aux patients des remboursements plus importants.

PROJET DE LOI RELATIF A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Secteur d'activité important, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), souvent méconnue du grand public, reste encore trop sous-estimée par les pouvoirs publics. Elle répond pourtant à des besoins sociaux dans des domaines variés : recyclage, transition énergétique ou services à la personne. 68% des services d'aide à domicile sont par exemple portés par des entreprises de l'ESS.

Un projet de loi proposera de définir par voie législative le périmètre de l'ESS. **Ainsi, les financeurs publics et privés pourront mieux identifier les structures de l'ESS et amplifier ainsi les investissements dans ce secteur.**

Le texte visera par ailleurs à développer le modèle coopératif pour créer **40 000 emplois dans les SCOP en 5 ans**. Il encouragera la formation de coopératives d'activité et d'emploi permettant à une personne de créer son activité en tant qu'entrepreneurs-salariés tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté. Ce texte abordera aussi la question des **coopératives agricoles** (viticulture, sylviculture, etc.), point sur lequel j'émettrai un certain nombre de propositions.



- la suppression de la demi-part fiscale accordée aux veufs ou veuves ayant élevé des enfants

LES TEXTES DE LOI PROCHAINEMENT DISCUTES

- Projet de loi relatif à la simplification des relations entre l'administration et les citoyens
- Projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises
- Projet de loi relatif à la réforme des retraites
- Projet de loi de finances pour 2014
- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014



CHIFFRES CLÉS

- 200 000 structures
- 2,4 millions de salariés
- +23% d'emplois créés depuis 10 ans

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, a visité la couveuse de maraîchers **Les Jardins de Tanais** à Blanquefort. Il a échangé avec les deux jeunes maraîchers et les professionnels de la filière sur la problématique de l'installation, la vente en circuits-courts et l'accession au foncier. Le ministre a salué cette initiative originale.



Réélection à la vice-présidence du SMIDDEST

- Réunion de présentation de l'étude sur la navette fluviale estuaire
- Renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire de Cordouan



Le **ministre de l'Environnement, Philippe Martin**, a assisté à la signature du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de l'Estuaire. Ce document définit les priorités pour la sauvegarde de notre estuaire.

ZOOM EN CIRCO



Plusieurs travaux d'investissement ont été lancés ou inaugurés, pour offrir de nouveaux services à la population.

- Mise en service de la station d'épuration à Salaunes
- Première pierre de l'espace danse et sports de Ludon
- Première pierre du groupe scolaire de Listrac
- Inauguration de l'extension de la mairie de Talais
- Piste cyclable Lacanau-Carcans-Hourtin



Adoption par le Pays Médoc du principe de signature du Contrat Local de Santé

Retrouver l'actualité du travail parlementaire en ligne

www.pascalegot.fr